

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF
DE LA MRC DES BASQUES DU MERCREDI 10 MAI 2017**

2017-05-10-1

1. OUVERTURE

À l'ouverture de la séance du Comité administratif de la MRC des Basques tenue le mercredi 10 mai 2017 à 19 h aux salles Sènescoupé et Boisbouscache au 400, rue Jean-Rioux, Trois-Pistoles, sont présents :

M. Jean-Yves Belzile	maire de Sainte-Françoise
M. Michel Colpron	maire de Sainte-Rita et préfet suppléant
M. Alain Bélanger	maire de Saint-Jean-de-Dieu
M. Jean-Noël Bolduc	maire de Saint-Guy
M. Wilfrid Lepage	maire de Saint-Simon
M. Mario St-Louis	maire de Saint-Éloi
M. Éric Blanchard	maire de Saint-Clément
M. Louis-Philippe Sirois	maire de Saint-Médard
M. Jean-Pierre Rioux	maire de Trois-Pistoles
M. Yvon Ouellet	maire de Saint-Mathieu-de-Rioux
M. André Leblond	maire de Notre-Dame-des-Neiges

Tous formant quorum sous la présidence du préfet, M. Bertin Denis. Le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, et Mme Isabelle Rioux, secrétaire, sont aussi présents.

2017-05-10-2

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Michel Colpron, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour suivant, en laissant le point divers ouvert.

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Présentation de l'organisme L'Autre-Toit du KRTB
4. Présentation des projets culturels en cours
5. Ajournement pour le C. A. de la Corporation du Parc régional des Basques
6. Réouverture de la séance du comité administratif
7. Administration
 - 7.1 Cahier spécial prestige MRC des Basques dans le journal Infodimanche
 - 7.2 Étude d'électrification des transports collectifs
8. Développement régional
 - 8.1 Nomination d'un représentant au C. A. de la SADC
 - 8.2 Bilan des retombées économiques locales du parc éolien
9. Matières résiduelles
 - 9.1 Retour sur les propositions des municipalités concernant le règlement sur les matières résiduelles
 - 9.2 Résolution Haute-Yamaska Recyc-Québec et ministre Heurtel
10. Correspondances
 - 10.1 Lettre MDDELCC
 - 10.2 Lettre MTMDET
11. Divers
 - 11.1 Invitation à Matane pour le Parc éolien
 - 11.2 Mise à jour du projet d'hôtel et du centre multifonctionnel
 - 11.3 PIIRL
12. Prochain Conseil le mercredi 24 mai 2017 à 19 h 30 à Saint-Simon
13. Levée de la séance

ADOPTÉE

2017-05-10-3

3. PRÉSENTATION DE L'ORGANISME L'AUTRE-TOIT DU KRTB

Deux représentantes de l'organisme L'Autre-Toit du KRTB, mesdames Louise Castonguay et Nancy Cloutier, présentent les services de la maison d'hébergement sur le territoire. De plus, elles demandent la collaboration de chacune des municipalités afin de leur donner un appui par résolution pour sensibiliser la population à la cause de la violence faite aux femmes et leurs enfants, et ainsi devenir « Municipalité alliée pour contrer la violence conjugale ».

M. Jean-Pierre Rioux arrive à la rencontre à 19 h 25.

2017-05-10-4

4. PRÉSENTATION DES PROJETS CULTURELS EN COURS

Mme Amélie Brière, agente de développement culturel, présente les divers projets culturels en cours et à venir, notamment l'enquête sur le patrimoine immatériel, le projet de bandes dessinées avec les jeunes et les nouvelles animations de la Grand-mère aux livres.

2017-05-10-5

5. AJOURNEMENT POUR LA TENUE DU C. A. DE LA CORPORATION DU PARC RÉGIONAL DES BASQUES

Sur une proposition de M. Louis-Philippe Sirois,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques ajourne la séance pour permettre la tenue du Conseil d'administration de la Corporation du Parc régional des Basques.

ADOPTÉE

2017-05-10-6

6. RÉOUVERTURE DE LA SÉANCE DU COMITÉ ADMINISTRATIF

Sur une proposition de M. Jean-Yves Belzile,
Il est unanimement résolu :

Que le Conseil de la MRC des Basques soit rouvert afin de traiter le contenu prévu à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

2017-05-10-7

7. ADMINISTRATION

2017-05-10-7.1

7.1 Cahier spécial prestige MRC des Basques dans le journal Infodimanche

Le directeur général présente la proposition du journal Infodimanche pour la production d'un cahier spécial faisant la promotion des entreprises de la MRC des Basques. Le coût total est de 7 800 \$ où les municipalités sont appelées à défrayer un montant de 300 \$ chacune pour ½ page.

Après discussion, M. Éric Blanchard propose le vote sur la question suivante : « *Acceptez-vous la proposition du journal Infodimanche d'adhérer au cahier spécial prestige, de manière à ce que la partie de la MRC au montant de 4 500 \$ soit prise à même le surplus de 2016 et la partie demandée aux municipalités de 3 300 \$ (300 \$ chacune) soit prise à même le Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS)?* »

Résultats : Pour = 9, Contre = 2, Abstention = 0

Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques adhère au cahier spécial prestige du journal Infodimanche, de façon à ce que la partie de la MRC au montant de 4 500 \$ soit prise à même le surplus de 2016 et la partie des municipalités de 3 300 \$ (300 \$ chacune) soit prise à même le Fonds de soutien aux projets structurants (FSPS).

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 768

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques donne le mandat d'évaluer la possibilité de développer un plan de communication global dans le but de faire rayonner davantage nos attraits à l'extérieur du territoire.

ADOPTÉE

Par ailleurs, le nouveau guide touristique des Basques 2017-2018 est remis à chacun des maires qui le trouvent très beau et très bien fait.

Sur une proposition de M. Jean-Pierre Rioux
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques offre une motion de félicitations à mesdames Julie Lamer et Isabelle Rioux pour avoir produit un nouveau guide revampé de qualité.

ADOPTÉE

2017-05-10-7.2

7.2 Étude d'électrification des transports collectifs

CONSIDÉRANT QUE le Conseil régional de l'environnement demande la participation financière de chaque MRC afin de procéder à une étude d'électrification des transports collectifs, scolaires et adaptés au Bas-Saint-Laurent;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Alain Bélanger,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques accepte de participer financièrement à l'étude d'électrification des transports collectifs au montant de 1 000 \$ provenant du Fonds de développement des territoires (FDT) dans les projets régionaux.

ADOPTÉE

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT NO 769

2017-05-10-8

8. DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL

2017-05-10-8.1

8.1 Nomination d'un représentant au C. A. de la SADC

CONSIDÉRANT QUE le mandat d'administrateur au conseil d'administration de la SADC des Basques est échéant en 2017, ce siège étant dévolu à un maire ou au préfet du territoire desservi par la SADC;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. Éric Blanchard,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques nomme le préfet, M. Bertin Denis, en tant qu'administrateur délégué par la MRC au conseil d'administration de la SADC des Basques, et ce, pour une période de deux ans.

ADOPTÉE

2017-05-10-8.2

8.2 Bilan des retombées économiques locales du Parc éolien

Parc éolien Nicolas-Riou a dressé un bilan des retombées économiques locales du Parc éolien au 1^{er} avril 2017 démontrant que sur un total de 37 travailleurs, 16 provenaient de la MRC des Basques. Le cumulatif des heures travaillées est cependant calculé à partir du début du chantier, soit en juin 2016, dont 58 667 heures travaillées sur un total de 250 046. On y mentionne également le nom des sous-traitants locaux ayant travaillé sur le chantier depuis les débuts.

Par la suite, une discussion s'amorce au niveau de la réfection des chemins à Sainte-Françoise et Saint-Jean-de-Dieu ayant été lourdement endommagés par le transport du Parc éolien.

2017-05-10-9

9. MATIÈRES RÉSIDUELLES

2017-05-10-9.1

9.1 Retour sur les propositions des municipalités concernant le règlement sur les matières résiduelles

Le directeur général présente les commentaires des municipalités après avoir pris connaissance du règlement relatif à la gestion des matières résiduelles ainsi que de l'entente s'y rattachant. Tous sont d'accord avec les changements proposés et ledit règlement sera adopté à la prochaine séance du Conseil de la MRC du 24 mai 2017.

9.2 Résolution Haute-Yamaska Recyc-Québec et ministre Heurtel

CONSIDÉRANT QUE les municipalités reçoivent annuellement des sommes importantes provenant du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles, soit près de 70 M\$ pour l'année 2016, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE la redistribution des redevances était basée, jusqu'en 2012, sur la population et la performance des municipalités quant à l'élimination des matières résiduelles résidentielles;

CONSIDÉRANT QUE, depuis 2013, le calcul de redistribution tient également compte de la performance territoriale qui inclut les matières résiduelles éliminées en provenance du milieu résidentiel et des industries, commerces et institutions (ICI) provenant du territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE ces critères étaient connus avant que leur application débute;

CONSIDÉRANT QU'un nouveau cadre normatif du Programme est entré en vigueur le 1^{er} novembre 2016;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de ce nouveau cadre normatif, des incitatifs relatifs à la gestion des matières organiques sont ajoutés aux critères d'établissement de la performance territoriale;

CONSIDÉRANT QUE cette intégration entrera progressivement en vigueur à compter de la redistribution 2017, sur la base des mesures en place dans l'année de référence précédente (année civile 2016);

CONSIDÉRANT QUE les précisions sur les modalités d'application de ces incitatifs n'ont été communiquées qu'en janvier 2017, ne laissant ainsi aucune chance aux municipalités de s'adapter aux nouveaux critères du cadre normatif et les pénalisant ainsi;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à reconnaître les efforts déployés par les municipalités pour favoriser le recyclage des matières organiques et d'inciter d'autres municipalités à emboîter le pas;

CONSIDÉRANT QUE les critères ajoutés ne tiennent toutefois en compte que la gestion des résidus verts et alimentaires domestiques et la réglementation relative à l'épandage des matières organiques résiduelles fertilisantes;

CONSIDÉRANT QUE les efforts déployés par les municipalités ayant implanté la collecte des matières organiques sont déjà tenus en compte dans la performance territoriale puisque les matières organiques ainsi récupérées et recyclées sont détournées de l'enfouissement;

CONSIDÉRANT QUE les efforts déployés pour recycler des biosolides municipaux et les boues d'installations septiques n'ont, à ce jour, pas été tenus en compte, ni comme incitatif supplémentaire, ni dans la performance territoriale;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui ont déployé des efforts pour recycler d'autres types de matières organiques, dont notamment les biosolides municipaux et les boues d'installations septiques, se trouvent dorénavant lésées;

CONSIDÉRANT QU'en recyclant ces boues, la MRC détourne plus de tonnes de l'enfouissement que ce qu'elle pourra récupérer par l'intermédiaire de la collecte du bac brun;

CONSIDÉRANT QUE le plan d'action du PGMR de la MRC a été conçu afin de rencontrer les orientations gouvernementales voulant que les matières organiques résidentielles soient détournées de l'enfouissement d'ici 2020;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de dénoncer la présente situation qui ajoute un fardeau fiscal à toutes les municipalités qui ont déployé des efforts pour mettre en valeur des matières organiques autres que celles que retient maintenant le MDDELCC pour juger de la performance d'un milieu;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de la Haute-Yamaska a adopté la résolution 2017-03-103 ayant pour effet de dénoncer les nouveaux critères de performance utilisés pour la redistribution des redevances à l'élimination;

Par conséquent,
Sur une proposition de M. André Leblond,
Il est unanimement résolu :

Que le Comité administratif de la MRC des Basques :

1. Appuie la MRC de La Haute-Yamaska;
2. Dénonce la discrimination du nouveau cadre normatif du Programme de redistribution des redevances aux municipalités pour l'élimination des matières résiduelles et demande au MDDELCC de revoir ses incitatifs à la gestion des matières organiques afin de tenir compte des efforts considérables déployés par les municipalités pour recycler les biosolides municipaux et les boues d'installations septiques;
3. Transmette, pour appui, une copie de la présente résolution à la FQM, à l'UMQ, à l'AOMGMR, de même qu'à RECYC-QUÉBEC et aux députés de l'Assemblée nationale représentant les circonscriptions des municipalités membres de la MRC des Collines-de-l'Outaouais;
4. Autorise, par la présente, le préfet, M. Bertin Denis, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Claude Dahl, à signer, pour et au nom de la MRC, tous les documents donnant effet à la présente résolution.

ADOPTÉE

2017-05-10-10

10. CORRESPONDANCES

2017-05-10-10.1

10.1 Lettre MDDELCC

En matière de gestion des matières résiduelles résidentielles, industrielles, commerciales et institutionnelles sur le territoire, la MRC des Basques a reçu en 2015 et 2016 les subventions respectives de 72 656,20 \$ et 66 244,30 \$.

Dans sa correspondance, le ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, M. David Heurtel, mentionne qu'une amélioration de la performance de la MRC des Basques pourrait se traduire par une augmentation des subventions à venir.

2017-05-10-10.2

10.2 Lettre MTMDET

Le ministre des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, M. Laurent Lessard, accorde à la MRC des Basques une aide financière maximale de 6 297 \$ pour l'année budgétaire 2016-2017, et ce, devant servir à l'entretien de la Route verte sur le territoire des Basques. Cette somme est attribuée à la suite de l'analyse de la demande dans le cadre du Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte 2016-2017, et ce, en conformité avec les critères décrits dans le programme.

2017-05-10-11

11. DIVERS

2017-05-10-11.1

11.1 Invitation à Matane pour le Parc éolien

Les maires sont invités à assister à une rencontre concernant le projet d'un futur site d'exploitation d'énergie éolienne pour l'exportation qui serait situé sur les terres publiques. Cette rencontre aura lieu le mardi 16 mai à Matane.

2017-05-10-11.2

11.2 Mise à jour du projet d'hôtel et du centre multifonctionnel

Voir modification
2017-05-24-4.2

Le directeur général et M. Jean-Pierre Rioux présentent les démarches effectuées depuis les débuts dans le dossier du projet hôtelier. À ce jour, il est toujours question de construire un hôtel sur la route 132, et ce, avec le soutien financier de la Ville de Trois-Pistoles.

À ce projet hôtelier se grefferait un centre multifonctionnel avec salle de spectacle et mini centre de congrès qui pourrait faire partie intégrante de notre parc industriel éclaté. Une analyse doit donc être réalisée par le CLD des Basques afin de vérifier la viabilité du projet. Le directeur général demande aux maires présents s'ils sont en accord pour continuer à travailler sur ce projet. Tous donnent leur accord dans la poursuite des démarches dudit projet.

2017-05-10-11.3

11.3 PIIRL

Afin que les municipalités déposent adéquatement leurs projets priorisés dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), M. Claude Dahl donne la procédure à suivre et distribue les divers formulaires à remplir et à retourner au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2017-05-10-12

12. PROCHAIN CONSEIL LE MERCREDI 24 MAI 2017 À 19 H 30 À SAINT-SIMON

Le prochain Conseil aura lieu le mercredi 24 mai 2017 à 19 h 30 au 28, rue de l'Église à Saint-Simon.

2017-05-10-13

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Éric Blanchard de lever la séance à 22 h 15.

ADOPTÉE

BERTIN DENIS, PRÉFET

CLAUDE DAHL, DG/SEC.TRÉS.

¹ Par la présente signature, j'entérine toutes les résolutions de ce procès-verbal comme si elles étaient toutes signées.